

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

– 09-13804 / 111600

Glas Trösch SA Sécurité, 1630 Bulle

ligne de production du verre (four)

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

30 H

01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-13099 / 101700  
Bandi SA, 2852 Courtételle  
décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
12.02.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-12922 / 101134  
PX Précimet SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
production: secteur traitement thermique et LPX 200  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
19.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13149 / 110573  
Logista SA, 1762 Givisiez  
expédition  
besoins spéciaux de consommation  
12 H  
01.03.2009–28.02.2012 (Renouvellement)
- 08-13472 / 110586  
RSM SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
atelier de mécanique (production)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
01.03.2008–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-13327 / 110547  
ABC Maritime AG, 1260 Nyon  
administration et technique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H, 1 F  
01.03.2009–28.02.2012 (Renouvellement)

- 09-13540 / 111569  
 InfraPost SA, 1200 Genève  
 Facility Services (dépannage) dans les cantons GE + VD  
 besoins spéciaux de consommation  
 2 H  
 01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)
  
- 09-13541 / 111570  
 InfraPost SA, 1001 Lausanne  
 Facility Services (dépannage) dans les cantons GE, VD, VS, FR, NE, JU, BE  
 besoins spéciaux de consommation  
 2 H  
 01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)
  
- 09-13542 / 111571  
 InfraPost SA, 2501 Biel/Bienne  
 Facility Services (dépannage) dans les cantons FR, NE, JU, BE  
 besoins spéciaux de consommation  
 2 H  
 01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)

**Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 08-13481 / 102121  
 Link Marketing Services AG, 1002 Lausanne  
 sondages d'opinion par téléphone liés exclusivement à l'étude média  
 «Mach basis» selon Wempf & Remp  
 besoins spéciaux de consommation  
 5 H, 5 F  
 05.03.2008–31.03.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 09-13570 / 111557  
 CLS Communication AG, 1003 Lausanne  
 Translation: Ordres de traduction pour les clients  
 besoins spéciaux de consommation  
 5 H  
 01.01.2009–31.12.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

17 février 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail